

Engagements individuels de VINCI dans act4nature international

Présentation de l'entreprise

VINCI est un leader mondial des concessions, de l'énergie et de la construction, présent dans plus de 120 pays. Au cœur des enjeux du monde contemporain, son ambition est de contribuer activement à la transition énergétique et environnementale du cadre de vie, des infrastructures et de la mobilité. VINCI est constitué de quatre pôles :

Concessions : VINCI conçoit, finance, construit et gère, dans le cadre de partenariats public-privé, des infrastructures de mobilité et des équipements publics qui participent au développement des territoires.

Energie : VINCI a fait de ses activités d'énergie un axe stratégique. Ses expertises dans les infrastructures d'énergie et dans les technologies d'information sont pleinement en phase avec la transition environnementale et le développement continu des énergies renouvelables.

Construction : VINCI Construction, présent dans une centaine de pays, est structuré en trois piliers complémentaires – grands projets, réseaux de spécialité, réseaux de proximité en France et à l'international. Son activité mobilise un ensemble d'expertises uniques, recouvrant des chantiers de toutes tailles, depuis les opérations du quotidien jusqu'aux grands projets d'infrastructures. Son ambition est d'apporter à ses clients des solutions durables et innovantes, en réalisant des ouvrages qui soutiennent le développement des territoires et qui sont utiles aux générations futures.

Immobilier : VINCI Immobilier, acteur majeur de la promotion immobilière en France, conçoit, réalise et gère des programmes résidentiels et d'entreprise qui contribuent au développement économique et social des territoires. Il exploite également des résidences de services seniors, étudiants et de coliving qui offrent une nouvelle expérience centrée sur des lieux de vie en harmonie avec les besoins des utilisateurs. Sa stratégie environnementale de long terme le positionne comme un promoteur de référence des opérations de recyclage urbain.

Conscient des responsabilités que lui confèrent ses métiers de concessionnaire d'infrastructures de transport, comme ses activités dans la construction ou l'énergie, VINCI s'est fixé une **ambition environnementale à horizon 2030** qui se décline selon trois axes prioritaires : agir pour le climat, optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire et préserver les milieux naturels ; ce dernier axe regroupant les enjeux liés au risque de pollution, à l'eau et à la biodiversité.

L'ensemble des pôles du Groupe ont initié des plans d'action biodiversité grâce à des réflexions menées dans le cadre de groupe de travail réunissant les experts biodiversité. À l'échelle du Groupe, la centaine d'experts biodiversité échange environ trois fois par an au sein de la coordination biodiversité animée par la direction environnement de VINCI.

Analyse de matérialité

En 2022, la cartographie des risques environnementaux, intégrant les milieux naturels, du Groupe a été enrichie afin d'intégrer le principe de double matérialité¹¹. La méthodologie et ses échelles de cotation des risques seront amenées à évoluer pour s'adapter aux définitions et à l'univers des enjeux proposés par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

En 2023 et 2024, le Groupe VINCI et plusieurs de ses pôles ont réalisé des analyses de matérialité portant sur la biodiversité en étant accompagnés par des cabinets de conseil spécialisés. Les impacts et dépendances relatifs à nos chaînes de valeur ont été effectués par métier en se basant sur les référentiels de l'IPBES. Une analyse des risques et des opportunités a également été effectuée. Parmi les principaux enjeux, sont identifiés ceux liés à la chaîne de valeur amont (consommation d'eau nécessaire à la production de matériaux ou d'équipements, besoin en bois, ...) ainsi que des enjeux liés à nos opérations directes (participation au changement climatique, destruction et fragmentation des habitats, prélèvements en eau, ...). Ces travaux nous ont permis à la fois de mettre en place des plans d'action proportionnés aux enjeux en face de chaque facteur d'érosion de la biodiversité (cf. Engagement 3- Réduire les pressions de nos activités sur la biodiversité) et d'identifier nos opportunités (cf. Engagement 4-Développement de nos capacités de restauration des milieux naturels et de l'accompagnement de nos clients).

Articulation avec les engagements act4nature précédents

VINCI est engagé dans la démarche act4nature international depuis 2018 et a renouvelé ses engagements en 2020. Depuis, dans le cadre de son ambition environnementale, le Groupe a mené plusieurs travaux et réflexions conduisant à de nouvelles mesures. Certaines actions, listées dans nos engagements de 2020, étant aujourd'hui complètement intégrées à nos process n'ont pas été reprises dans ces nouveaux engagements (par exemple l'augmentation du nombre de projets couverts par des labels intégrant la biodiversité). Les quatre principaux engagements que nous prenons ici s'inscrivent dans la continuité des actions initiées tout en permettant d'approfondir les enjeux qui sont ressortis lors de nos analyses de matérialité. Les deux premiers engagements (cf. Engagements 1-Renforcer la gouvernance et 2-Améliorer la connaissance) étaient déjà présents en 2020. Il s'agit principalement d'actions mises en œuvre en permanence mais dont nous revoyons régulièrement les objectifs. En outre, nous avons développé deux nouveaux axes : l'un portant sur la réduction de nos pressions sur la biodiversité (Engagement 3-Réduire les pressions de nos activités sur la biodiversité), l'autre portant sur les opportunités (Engagement 4-Développement de nos capacités de restauration des milieux naturels et de l'accompagnement de nos clients). Dans le tableau ci-dessous les engagements pris en 2020, dont les objectifs ont été revus, apparaissent en grisé. En vert, il s'agit de nos nouveaux engagements.

Engagements individuels

Engagement	Engagements communs ¹²	Description engagement SMART	Périmètre	Indicateur	Objectif mesurable	Échéance
Engagement 1 – Renforcer la gouvernance relative à la biodiversité						
1.1	1	Présenter un avancement annuel relatif à la biodiversité en comité exécutif ¹³ ainsi qu'en comité stratégie & RSE du Conseil d'Administration	Global	Nombre d'état d'avancement	1 état d'avancement par an intégrant les prises de décisions	Permanent
1.2	1 5	Intégrer à partir de 2024 les enjeux de biodiversité lors des évaluations des projets présentés en comité des risques du Groupe sur la base de critères réglementaires et volontaires	Global	Déploiement de la démarche	Pourcentage de projets présentés dont l'investissement est supérieur à 50 millions d'euros	Fin 2025
Engagement 2 – Améliorer la connaissance						
2.1	8	Intégrer la biodiversité aux sensibilisations des collaborateurs (exemple : mise à disposition d'un module biodiversité d'AXA Climate School) ainsi qu'aux formations du top management	Global	Temps de sensibilisation et de formation à l'environnement dont la biodiversité	Augmenter le temps de sensibilisation d'au moins 20 % pour les collaborateurs et doubler le nombre de formations pour le top management (Baseline 2023 – 110 000 heures de formation pour collaborateurs + Top management)	Fin 2027
2.2	1 2 9	Augmenter le nombre de partenariats locaux avec des associations naturalistes, scientifiques, etc et suivre les mesures mises en œuvre pour la concertation avec les parties prenantes (riverains,...) ¹⁴	Global	Nombre de partenariats (Indicateur mondial) et de réunions publiques dans les carrières en France	Augmenter de 10 % (Baseline 2023 : 800 partenariats volontaires) et suivre le pourcentage de carrières en France ayant mis en place une commission locale de concertation et de suivi (Baseline 2023 : 33 % des carrières ont mis en place une commission de concertation)	Fin 2027
2.3	3	Augmenter le nombre de données d'inventaires faune/flore versées dans le domaine public	Global	Nombre de données d'inventaire	Augmenter d'au moins 20 % le nombre de données d'inventaires versées dans le domaine public (Baseline 2023 : 20 045 données faune-flore transmises)	Fin 2027
2.4	1 3 4	Poursuivre le déploiement d'indicateurs d'état intégrant les enjeux de fonctionnalité des écosystèmes (Indice de Qualité Ecologique (IQE) du MNHN, BiodiVstrict®...) sur certains sites et projets tout en testant différents indicateurs d'empreinte sur différentes unités opérationnelles (Global Biodiversity Score, Site Biodiversity Footprint)	Global	Nombre d'indicateurs adaptés aux enjeux des entités	Déployer des indicateurs d'état et mener des inventaires écologiques réguliers pour les sites suivis par un IQE Tester au moins trois types d'indicateurs d'empreinte sur différentes unités opérationnelles et sites	Fin 2026
2.5	1 2 4 7 9	Poursuivre les travaux de recherche via le lab recherche environnement & AgroParisTech et le partenariat entre VINCI Construction & le MNHN	Global	Nombre de publications et d'interventions	Augmentation de 10% du nombre de publications et du nombre d'interventions (Baseline 2023)	Fin 2027
Engagement 3 – Réduire les pressions de nos activités sur la biodiversité						
3.1	3 5	Facteur changement climatique : réduire nos émissions carbone, en étant vigilant sur les enjeux de biodiversité, et adapter nos ouvrages et activités afin d'améliorer leur résilience climatique ¹⁴	Global	Emissions de GES	Réduire les émissions de gaz à effet de serre directes (scopes 1 et 2) de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2019, en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur tout en étant vigilant sur les enjeux de biodiversité	Fin 2030
			Global	Chiffre d'Affaires Taxonomie associé à l'adaptation	Augmenter notre chiffre d'affaires associé à l'adaptation via des solutions reposant sur les milieux naturels ¹⁵	
3.2	3 4	Facteur ressources ¹⁶ : localiser nos sites par rapport aux zones de stress hydriques ; réduire nos prélèvements en eau	Sites fixes (concessions, usines, carrières)	Réaliser la cartographie des sites fixes situés en zone de fort à très fort stress hydrique	Nombre de sites fixes situés en zone de fort à très fort stress hydrique et hiérarchiser les sites afin d'adapter l'effort à fournir pour réduire les prélèvements d'eau	Fin 2025
			VINCI Concessions	Volumes des prélèvements d'eau par unité de trafic	Diviser par deux les prélèvements d'eau par unité de trafic (Baseline 2018)	Fin 2030
			VINCI Autoroutes	Volumes des prélèvements d'eau	10 % de réduction des prélèvements d'eau (Baseline 2018)	Fin 2030
3.3	3 4	Facteur ressources ¹⁷ : acheter du bois de structure certifié	VINCI Construction - division Grands projets	Déployer des solutions de réduction de l'usage de l'eau	100 % des chantiers de la division Grands projets (pas encore de Baseline)	Fin 2030
			VINCI Construction Bâtiments Division France ¹⁸	Acheter du bois de structure certifié FSC ou PEFC	100 % de bois certifié	Fin 2030
3.4	3 5	Facteur artificialisation et fragmentation des sols : suivre l'engagement zéro artificialisation nette de VINCI Immobilier ; cartographier nos sites fixes vis-à-vis des aires protégées et des trames (vertes, bleues, noires)	VINCI Immobilier en France	Mesurer l'évolution de l'artificialisation des sols avant et après les projets	Zéro artificialisation nette d'ici à 2030	Fin 2030
			VINCI Concessions, VINCI Autoroutes, VINCI Construction (usines, carrières)	Réaliser la cartographie des sites fixes et suivre le nombre de passages faune pour les infrastructures linéaires	Nombre de sites situés à proximité d'aires protégées et nombre de passages faune pour les infrastructures linéaires	Fin 2025
			Carrières en France	Déployer des actions volontaires en faveur des milieux naturels ¹⁹	100 % des carrières en France	Fin 2030
3.5	3	Facteur Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : les cartographier sur nos sites fixes et mettre en œuvre des plans d'actions adaptés	VINCI Autoroutes, VINCI Construction (carrières en France)	Réaliser la cartographie des sites hébergeant des EEE et mettre en œuvre des actions adaptées	Avoir cartographié 100 % des sites d'ici 2030 et mis en place des protocoles adaptés aux espèces recensées (pas encore de Baseline)	Fin 2030
3.6	3 5	Facteur pollution : ne plus utiliser de produits phytosanitaires	Global	Nombre de sites 0 phyto	100 % de sites 0 phyto (hors obligations contractuelles ou réglementaires, sécurité des collaborateurs) ; consommation de produits phytosanitaires	Fin 2030
Engagement 4 – Développer nos capacités de restauration des milieux naturels et accompagner nos clients						
4.1	2 5 6	Développer nos offres en matière de génie écologique et de lutte contre les îlots de chaleur urbain (en intégrant nos standards de respect des milieux naturels lors des travaux)	VINCI Construction	Chiffre d'affaires réalisé par ces activités	Développer et mesurer le Chiffre d'Affaires de ces activités (100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023)	Fin 2027
4.2	2 5	Généraliser le réaménagement de friches industrielles pour répondre aux besoins d'aménagement	VINCI Immobilier en France	Chiffre d'affaires réalisé dans les activités de recyclage urbain	+50 % de son chiffre d'affaires dans des opérations de recyclage urbain (baseline 2020)	Fin 2030
4.3	5 6	Restaurer ou favoriser de manière volontaire la biodiversité le long de nos infrastructures linéaires (Fondation VINCI Autoroutes/LISEA) ou sur nos chantiers de terrassement	VINCI Autoroutes, VINCI Construction	Nombre de sites ou de chantiers engagés	Mettre en œuvre les mesures de restauration de la biodiversité sur ces sites	Fin 2030

*Principe de « comply or explain ».

1 Les données sont rendues publiques dans le Document d'Enregistrement Universel du Groupe p.283 <https://www.vinci.com/publi/vinci/vinci-document-enregistrement-universel-2023.pdf>
2 Isabelle Spiegel, directrice de l'environnement de VINCI, a été nommée au [comité Exécutif de VINCI en avril 2022](#).
3 <https://www.vinci.com/publi/vinci/vinci-document-enregistrement-universel-2023.pdf>
4 Les données plus précises, dont les baselines, peuvent être consultées p.233 du document d'enregistrement universel de VINCI <https://www.vinci.com/publi/vinci/vinci-document-enregistrement-universel-2023.pdf>
5 En ce qui concerne les opportunités, la taxonomie européenne a permis, à fin décembre 2023, d'identifier plus de 160 m€ de chiffre d'affaires liés à des projets d'infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations ou liés à la conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration.
6 Les activités de VINCI n'ont pas d'impact sur la surexploitation d'espèces sauvages, c'est pourquoi nous traitons ici des pressions liées à l'usage de l'eau et au bois de structure acheté.
7 Les activités de VINCI n'ont pas d'impact sur la surexploitation d'espèces sauvages, c'est pourquoi nous traitons ici des pressions liées à l'usage de l'eau et au bois de structure acheté.
8 VINCI Construction Bâtiments en France est l'entité qui utilise le plus de bois dans le Groupe. En effet, cette entité possède plusieurs usines de traitement du bois (bois de structure...) ainsi que des activités de construction bois. C'est pourquoi cette entité s'est fixé un objectif à atteindre en termes de bois certifié.
9 Cf. p.257 du document d'enregistrement universel de VINCI <https://www.vinci.com/publi/vinci/vinci-document-enregistrement-universel-2023.pdf>.

■ L'état d'avancement de la mise en œuvre de nos engagements sera publié dans la DPEF du Groupe (confère Engagement commun 10).